



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 11 avril 2018 à 19 h 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE SEANCE (article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

APPEL : tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Tindillère	à	Mme Quaix
Monsieur Cerveau	à	M. Hidas

Absentes excusées :

Mmes Charentus et Pereira

Absente :

Mme Bremond.

Par courrier reçu en mairie le 4 avril 2018, Monsieur GALOCHET a fait connaître sans équivoque possible sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Par courrier établi en mairie le 6 avril 2018, Madame MARTIN a fait connaître sans équivoque possible sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Considérant « La démission d'un conseiller municipal a, dès lors qu'elle est définitive, pour effet de conférer immédiatement, et automatiquement, la qualité de conseiller municipal au suivant de liste » (CE 16 janvier 1988, Commune de Saint Michel/Orge n°188892).

Monsieur Jacky CERVEAU a donc été régulièrement convoqué.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 h 33.

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2017, budget principal

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ARRETE** le compte de gestion 2017 du budget principal de la Ville.

2. Approbation du compte de gestion 2017, budget annexe eau

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ARRETE** le compte de gestion 2017 du budget du service de l'eau.

3. Approbation du compte de gestion 2017, budget annexe transport

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ARRETE** le compte de gestion 2017 du budget du service du transport à vocation sociale.

Monsieur le Maire quitte la séance à 19h38.

Madame Damion, doyenne de l'assemblée assure la présidence de la séance.

4. Approbation du compte administratif 2017, budget principal

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2017 :

I - Section d'Investissement

Recettes

Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	142 020,67 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	797 327,91 €
	13	Subventions d'investissement	335 375,51 €
	16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	0,00 €
	165	Dépôts et cautionnements reçus	18 670,00 €
	27	Autres immobilisations financières	11 000,00 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	864 870,19 €
<hr/>			
TOTAL			2 169 264,28 €

Dépenses

Chapitre	16	Emprunts et dettes (remb du capital)	1 066 228,29 €
	165	Dépôts et cautionnements versés.....	20 251,45 €
	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204).....	74 554,20 €
	21	Immobilisations corporelles	428 687,82 €
	23	Immobilisations en cours	156 188,78 €
	040	Opérations d'ordre entre sections.....	16 368,51 €

Sous-total..... 1 762 279,05 €

001 Déficit d'investissement 2016 reporté (dont résultat SITS)..... 470 544,87 €

TOTAL..... 2 232 823,92 €

Ce qui donne un déficit de clôture de la section d'investissement 2017 de 63 559,64 €.

Restes à réaliser :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Total dépenses..... 1 445 874,37 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Total recettes..... 300 409,49 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 209 024,52 €.

II - Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre	013	Atténuation de charges.....	38 224,80 €
	70	Produits des services	1 284 108,91 €
	73	Impôts et taxes.....	10 338 981,07 €
	74	Dotations et participations.....	2 609 557,40 €
	75	Autres produits de gestion courante.....	176 143,13 €
	77	Produits exceptionnels	339 602,05 €
	042	Opérations d'ordre entre sections.....	16 368,51 €

Sous-total..... 14 802 985,87 €

002 Excédent de fonctionnement 2016 reporté (dont résultat SITS) 923 109,67 €

TOTAL..... 15 726 095,54 €

Dépenses

Chapitre	011	Charges à caractère général.....	3 239 798,16 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés.....	7 749 059,04 €
	014	Atténuation de produits (FPIC)	425 264,00 €

65	Autres charges de gestion courante.....	1 318 645,43 €
66	Charges financières (intérêts) dont ICNE	298 886,63 €
67	Charges exceptionnelles.....	11 475,19 €
042	Opérations d'ordre entre sections.....	864 870,19 €
	TOTAL.....	13 907 998,64 €

Ce qui donne un excédent de clôture 2017 de la section de fonctionnement de 1 818 096,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville tel que présenté ci-dessus.

5. Approbation du compte administratif, budget annexe eau

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2017 du service de l'eau :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A - Recettes

Chapitre 70	Vente de produits (surtaxe et vente eau Briare, Poilly et Nevoy).....	291 360,21 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	13 486,55 €
	Sous-total.....	305 846,76 €
Chapitre 002	Excédent d'exploitation reporté 2016.....	219 437,54 €
	Total des recettes	525 284,30 €

B - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	7 151,59 €
Chapitre 66	Charges financières (dont Intérêts Courus Non Echus).....	24 600,74 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	149 354,13 €
	Total des dépenses	181 106,46 €
	Excédent d'exploitation de clôture 2017	344 177,84 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds et réserves (excédent de fonct capitalisé 2016)	36 459,08 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	149 354,13 €
	Total des recettes	185 813,21 €

B - Dépenses

Chapitre 16	Remboursement capital emprunts	99 416,80 €
Chapitre 23	Travaux en cours HT	3 300,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	13 486,55 €

Total des dépenses **116 203,35 €**

Excédent d'investissement de clôture 2017..... 69 609,86 €

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe du service de l'Eau fait apparaître un **excédent global de clôture de 413 787,70 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du budget du service de l'eau tel que présenté ci-dessus.

6. Approbation du compte administratif, budget annexe transport

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2017 du service du transport à vocation sociale :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A - Recettes

Chapitre 77	Produits exceptionnels (subvention Ville de Gien)	130 640,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	280,00 €
	<u>Sous-total.....</u>	<u>130 920,00 €</u>
Chapitre 002	Excédent 2016 reporté	16 243,38 €

Total des recettes **147 163,38 €**

B - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	16 493,89 €
Chapitre 012	Charges de personnel.....	79 794,40 €
Chapitre 66	Charges financières (Intérêts).....	1 314,26 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	37 521,69 €

Total des dépenses **135 124,24 €**

Excédent d'exploitation de clôture 2017 **12 039,14 €**

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	37 521,69 €
Chapitre 002	Excédent 2016 reporté	59 578,53 €

Total des recettes **97 100,22 €**

B - Dépenses

Chapitre 16	Remboursement capital emprunts.....	7 666,66 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	280,00 €

Total des dépenses **7 946,66 €**

Excédent d'investissement de clôture 2017..... 89 153,56 €

Le Compte Administratif 2017 du budget du service du Transport à vocation sociale fait apparaître un **excédent global de clôture de 101 192,70 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du budget du service du Transport à vocation sociale tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Bouleau, Maire, rejoint la séance à 19h47 et en reprend la présidence. Il remercie de la confiance qui lui a été témoigné.

7. Affectation du résultat 2017, budget principal

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget principal de la Ville à la fin de l'exercice 2017 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2018 :

- **Résultat de Fonctionnement :** excédent de 1 818 096,90 €
- **Résultat d'Investissement :** déficit de 63 559,64 €

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2017 s'élèvent à :

- 1 445 874,37 € en dépenses d'investissement
- 300 409,49 € en recettes d'investissement

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 1 209 024,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D 001 « Déficit d'investissement reporté », la somme de 63 559,64 €,
- **AFFECTE** au compte R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 209 024,52 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 609 072,38 €.

8. Affectation du résultat 2017, budget annexe eau

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe du service de l'Eau à la fin de l'exercice 2017 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2018 :

- Résultat d'Exploitation :** excédent de 344 177,84 €
- Résultat d'Investissement :** excédent de 69 609,86 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 69 609,86 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 344 177,84 €.

9. Affectation du résultat 2017, budget annexe transport

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget du Transport à vocation sociale à la fin de l'exercice 2017 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2018 :

- Résultat d'exploitation : **excédent de 12 039,14 €**
- Résultat d'Investissement : **excédent de 89 153,56 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND au compte R 001 « Excédent d'investissement reporté », la somme de 89 153,56 €,**
- **AFFECTE au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 12 039,14 €.**

10. Bilan de la formation des élus 2017

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Pour l'année 2017, les actions de formation sont récapitulées ci-dessous. Les dépenses se sont élevées à 720,00 €.

Nom de l'élu	Formation	Coût
Alain FAGART	Comprendre et pratiquer les finances locales (Greta Poitou-Charentes)	720 €
Total pour l'année 2017		720 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le bilan de la formation des élus en 2017.

11. Bilan des cessions et acquisitions 2017

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le rapporteur indique qu'en application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le « bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Les cessions :

CESSIONS	Acquéreur	Date de l'opération	Superficie et localisation	Prix
Terrains	M. ERDEM Murat	Acte du 13/03/2017	Parcelle n° DV146 de 1 004 m ² Parcelle n° DV 147 de 1 004 m ² Parcelle n° DV 148 de 205 m ² Rue Albert Camus à GIEN	55 767,60 €

Les acquisitions

ACQUISITIONS	Vendeur	Date de l'opération	Superficie et localisation	Prix
NÉANT				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions de 2017.

12. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.) : rapport sur les actions de développement social urbain entreprises en 2017

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que la loi n° 91-249 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Celle-ci a été réformée dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale (article 135 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005) en devenant *Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale*. La DSU-CS est libre d'affectation et de servitude. Versée aux budgets communaux, le Conseil Municipal peut l'utiliser pour couvrir les charges socio-urbaines (amélioration des équipements scolaires primaires, amélioration du fonctionnement des écoles primaires, amélioration des centres sociaux, augmentation des activités proposées à la jeunesse) ou pour développer l'attractivité générale de son territoire.

Pour mémoire, il est rappelé que la Ville a perçu en 2017, au titre de la DSU-CS, la somme de 438 193 € contre 346 334 € en 2016 (soit + 26,52 %).

Il indique ensuite que parmi les actions pouvant s'inscrire dans cette politique et financées en 2017 pour un montant total de 2 218 289 €, on peut citer :

EN INVESTISSEMENT : Travaux de câblage informatique dans les écoles, Aménagement sanitaires filles Annexe Ecole maternelle du Centre, Sécurisation de l'Ecole René Cassin, Matériels informatiques et autres pour diverses écoles, Aménagement sanitaires Ecole de la Gare.

EN FONCTIONNEMENT : l'aide aux CCAS de Gien et Arrabloy, l'aide apportée aux diverses associations locales à caractère sportif et à caractère social et culturel, l'encadrement et l'organisation (activités en faveur des jeunes) des Garderies Péri-scolaires et accueil de loisirs des mercredis après-midi, de l'Ecole de Musique, de la Médiathèque, de la Maison des Associations, de l'Ecole d'arts plastiques et art contemporain et la prise en charge du déficit du budget transport à vocation sociale (gratuité à compter du 1^{er} mai 2008)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **REND** un avis favorable sur ce rapport présenté pour l'année 2017.

13. Approbation du budget primitif 2018, budget principal

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

I - Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 941 691,38 €.

		DEPENSES	RECETTES
70	Ventes produits, prestations services		1 322 938.00 €
73	Impôts et taxes		10 328 981.00 €
74	Dotations et participations		2 472 557.00 €
75	Autres produits de gestion		163 643.00 €
013	Atténuation de charges		1 000.00 €
76	Produits financiers		0.00 €
77	Produits exceptionnels		0.00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		43 500.00 €
002	Excédent reporté (dont résultat SITS)		609 072.38 €
011	Charges à caractère général	3 262 208.00 €	
012	Charges de personnel	7 643 955.00 €	
65	Autres charges de gestion	1 400 379.00 €	
014	Atténuation de produits	425 264.00 €	
66	Charges financières	277 235.00 €	
67	Charges exceptionnelles	4 500.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 217 150.38 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	711 000.00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		14 941 691.38 €	14 941 691.38 €

II - Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 293 786,01 €.

		DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 362 024.52 €
13	Subventions d'investissement (dont R&R)		418 409.49 €
16	Emprunts et dettes assimilées hors cautions		2 564 201.62 €
165	Emprunts et dettes assimilées : cautions		23 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		711 000.00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales		1 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 217 150.38 €
001	Excédent reporté		
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 199.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées (dont cautions)	937 400.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	23 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles (dont R&R)	1 209 863.37 €	
23	Immobilisations en cours (dont R&R)	3 929 264.00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	43 500.00 €	
041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 000.00 €	
001	Déficit reporté (dont résultat SITS)	63 559.64 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		6 296 786.01 €	6 296 786.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, Madame de Crémiers et Monsieur Ravoyard se sont abstenus, **APPROUVE** le budget primitif 2018 de la Ville tel que présenté ci-dessus.

14. Approbation du budget primitif 2018, budget annexe eau

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2018 du service de l'EAU intègre les résultats de l'exercice 2017 et s'équilibre en recettes et dépenses à la somme totale de **1 341 055,54 €**.

La **section d'exploitation** s'élève à **653 727,84 €** en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	023	Virement à la section d'investissement.....	467 717,84 €
	011	Charges à caractère général.....	10 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante.....	10,00 €
	66	Charges financières (dont ICNE)	26 000,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	150 000,00 €

		TOTAL	653 727,84 €

Recettes

Chapitre	002	Résultat d'exploitation 2017	344 177,84 €
	70	Produits et services (<i>surtaxe 0,29 € / m3</i>)	290 000,00 €
	70	Produits et services (<i>vente d'eau à Briare, Poilly et Nevoy</i>)	5 000,00 €
	76	Produits financiers (<i>rembt TF par Lyonnaise</i>)	1 050,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections.....	13 500,00 €

		TOTAL	653 727,84 €

La **section d'investissement** s'élève à **687 327,70 €** en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	16	Emprunts (rembt capital).....	99 600,00 €
	21	Immobilisations corporelles	14 227,70 €
	23	Immobilisations en cours (<i>dont route d'Orléans</i>)	560 000,00 €
	040	Opérations d'ordre entre sections.....	13 500,00 €

		TOTAL	687 327,70 €

Recettes

Chapitre	001	Solde d'exécution 2017.....	69 609,86 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	467 717,84 €
	040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	150 000,00 €

		TOTAL	687 327,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le budget primitif 2018 du service de l'eau tel que présenté ci-dessus.

15. Approbation du budget primitif 2018, budget annexe transport

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2018 du service du transport à vocation sociale, qui intègre les résultats de 2017, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **269 053,56 €**.

La **section d'exploitation** s'élève à **142 400,00 €** en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	011	Charges à caractère général.....	20 800,00 €
	012	Charges de personnel	83 000,00 €
	66	Charges financières (intérêts emprunt)	1 100,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	37 500,00 €
<u>TOTAL</u>			142 400,00 €
<u>Recettes</u>			
Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté 2017.....	12 039,14 €
	042	Opérations d'ordre entre sections.....	280,00 €
	77	Subvention d'équilibre	130 080,86 €
<u>TOTAL</u>			142 400,00 €

La **section d'investissement** s'élève à **126 653,56 €** en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

Chapitre	16	Emprunts (remboursement capital)	7 670,00 €
	21	Immobilisations corporelles	118 703,56 €
	040	Opérations d'ordre entre sections.....	280,00 €
<u>TOTAL</u>			126 653,56 €
<u>Recettes</u>			
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	89 153,56 €
	040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	37 500,00 €
<u>TOTAL</u>			126 653,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le budget primitif 2018 du transport à vocation sociale tel que présenté ci-dessus.

16. **Régularisation des intérêts courus non échus**

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

En vertu de l'instruction budgétaire M14, le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Le Trésorier Principal nous a indiqué que le compte 1069 de la Ville de Gien présentait un solde débiteur de 89 198,08 € qu'il convenait donc d'apurer par une opération d'ordre semi-budgétaire en émettant un mandat sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme de 89 198,08 € sur le compte 1068 pour apurer le solde débiteur du compte 1069.

17. Approbation des taux d'imposition 2018

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Conformément aux orientations politiques définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, il est proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	<u>Taux 2018</u>	Taux 2014 à 2017	Taux 2010 à 2013	Taux 2009 (+ 2,5 %)	Taux 2008 (+ 3,5 %)
- Taxe d'habitation	14,98	14,98	15,06	15,06	14,69
- Foncier bâti	21,11	21,11	21,22	21,22	20,70
- Foncier non bâti	51,38	51,38	51,64	51,64	50,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les taux proposés ci-dessus pour 2018.

18. Approbation du principe de création d'un crématorium

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

La Commune de Gien entend faire face à l'augmentation du nombre de crémations attendues dans l'aire urbaine de Gien.

La demande croissante pour ce service public est réelle et la situation géographique de la Commune permet la construction d'un tel équipement à destination des familles sur le territoire communal.

Le bassin de population pressenti regroupe : les cantons de Gien, Sully-sur-Loire, pour moitié les cantons de Châteauneuf/Loire et Lorris dans le département du Loiret ; dans le Cher, les cantons de Aubigny-sur-Nère et Sancerre ; et dans la Nièvre, les cantons de Cosne-Cours-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire ; enfin, dans l'Yonne, Cœur de Puisaye.

Cet équipement compléterait ainsi l'offre des autres crématoriums du département et toucherait une population qui ne souhaite pas parcourir plus de 30 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, - **APPROUVE** le principe de création d'un crématorium sur le territoire communal.

19. Modification de l'unité de temps de présence des enfants et de tarification modulée pour les Accueils de Loisirs Périscolaires (matin et soir) à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Adjoint

Suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours et au changement des horaires scolaires, il convient de redéfinir l'unité de temps utilisée pour le calcul des présences des enfants au sein des accueils de loisirs périscolaires de Gien-Arrabloy. En effet, le temps d'accueil scolaire est prolongé d'une demi-heure le soir et implique donc que les activités périscolaires aient lieu de 16h30 à 18h (contre 16h à 18h en 2017).

A la rentrée 2018, une nouvelle unité de temps de présence doit être mise en place compte tenu des nouveaux horaires scolaires le soir. Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer une tarification à la demi-heure, avec un barème des participations familiales comportant quatre tranches de Quotient Familial, avec un tarif dégressif (- 25 %) à partir du second enfant, comme suit :

Tarif / demi-heure / enfant	Tarif / demi-heure / à partir du second enfant
QF < 600 €	0,50 €
QF COMPRIS ENTRE 600 € ET 900 €	0,65 €
QF COMPRIS ENTRE 900 € ET 1200 €	0,80 €
QF > 1200 €	1,00 €
	0,40 €
	0,50 €
	0,60 €
	0,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** la nouvelle unité de temps et la tarification, selon les tranches de quotient familial, telles que définies ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

20. Approbation du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Péri-scolaires municipaux de Gien-Arrabloy

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Adjoint

Dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours et suite au changement des horaires scolaires, la Ville de Gien doit adapter les horaires d'ouverture des accueils de loisirs péri-scolaires dans les écoles publiques de Gien-Arrabloy.

Par conséquent, les termes du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Péri-scolaires doivent être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les termes du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Péri-scolaires municipaux à compter du 1^{er} septembre 2018.

21. Vœu « Pour l'avenir du transport ferroviaire français ! Notre Région fière de son maillage territorial »

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU, Maire

Le 22 février 2018, un vœu présenté par le Président de la Région centre Val de Loire a été adopté en assemblée plénière concernant le Rapport Spinetta : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien. Par courrier reçu le 28 mars, un vœu similaire est sollicité dans toutes les communes, communautés, métropoles et départements.

Monsieur le Maire de Gien propose en conséquence le vœu des Amis du Rail Giennois :

Chargé par le gouvernement de réaliser un audit sur le transport ferroviaire en France et ses perspectives d'avenir, M. Jean-Cyril Spinetta a remis son rapport le jeudi 15 février dernier à M. Edouard Philippe, Premier Ministre, et à Mme Elisabeth Borne, Ministre des Transports.

Ce rapport intitulé « Pour l'avenir du transport ferroviaire français » officialise une situation désastreuse ne constituant pas en soi une surprise. Nombre des éléments évoqués, notamment financiers, étaient notoirement connus depuis longtemps sans que la puissance publique ait jugé opportun d'y apporter rapidement remède sinon par des artifices inopérants.

Ce rapport intervient à un an de la mise en place d'un premier volet de l'ouverture à la concurrence imposée par l'Europe, prévue en 2019 pour les TER, ce qui revient à dire que la réforme nécessaire de la SNCF va être, malheureusement, négociée et conduite dans l'urgence et la précipitation.

Le poids des archaïsmes et l'extraordinaire complexité juridique et organisationnelle de la SNCF, par conséquent coûteux au détriment des investissements, justifient pleinement une réforme qui doit donner à la société nationale les moyens de faire face aux défis qui l'attendent. Mais cette réforme ne doit pas se faire au détriment d'une partie de nos territoires, les plus isolés, les plus impactés, les plus fragiles. Elle ne doit pas, dans la foulée du transfert de compétences de certaines

lignes aux régions, se traduire par des charges nouvelles auxquelles ces collectivités - faute de contreparties financières - ne sauraient faire face.

Le chemin de fer a été un formidable moyen d'aménagement du territoire dont l'Etat ne peut se défaire sans renoncer définitivement à ce qui est sa raison d'être : la solidarité entre les territoires qui composent notre Pays, l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, déjà bien mise à mal par ailleurs. Le transport ferroviaire est toujours un moyen d'aménagement du territoire avec sa dimension de « moyen de transport de proximité ».

A l'heure où le carburant devient de plus en plus cher, à l'heure où la mobilité devient un élément essentiel dans la recherche d'emploi, à l'heure où la protection de l'environnement dicte nos politiques de transport, il est incohérent de réduire le maillage territorial au risque d'agrandir la disparité entre les territoires urbains et ruraux ; sans compter le transport des enfants pour les déplacements scolaires.

Plus que jamais, les territoires ruraux ont besoin de moyens de locomotion diversifiés qui, non seulement les relient aux grands centres urbains, mais favorisent également les déplacements vers eux à moins d'être condamnés à une irrémédiable régression.

Au-delà du service maintenu sur les petites lignes, il conviendrait de signer avec la SNCF un contrat donnant-donnant sous la forme d'une convention à l'image de ce qui a été fait dans d'autres régions. Cette convention, permettrait une nouvelle approche avec une obligation de performance et de services pour les usagers. Il serait appliquée des pénalités systématiques pour les retards et celles-ci pourraient être multipliées par cinq pour les annulations de trains.

En contrepartie, la SNCF pourrait bénéficier d'un système de bonus/malus si les objectifs de régularité annuels sont atteints ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **EMET LE VŒU :**

Que le Conseil régional Centre-Val de Loire :

- Ne méconnaît pas la nécessité d'une réforme du transport ferroviaire en France dès lors que l'Etat ne renonce pas à son rôle de garant d'un aménagement équilibré du territoire.
- Considère que le transport public, notamment ferroviaire, appartient aux pouvoirs régaliens de l'Etat et que la Région ne peut se substituer à lui pour financer la réparation et l'entretien du réseau.
- Estime que l'abandon pur et simple de « petites lignes » dites secondaires relève de la facilité économique au détriment du service public.
- Demande qu'une étude exhaustive sur les besoins en dessertes ferroviaires soit réalisée, y compris pour détecter de nouvelles possibilités. (exemple : réalisation de la ligne Châteauneuf-Gien-Briare de manière à unifier le réseau régional en reliant la ligne Paris-Nevers de compétence régionale aux lignes desservant l'ouest de l'Orléanais).
- Demande que soit étudiée aussi la possibilité d'interconnecter les lignes à grande vitesse au réseau classique de manière à rapprocher le TGV du plus grand nombre, favorisant ainsi la redynamisation des deux réseaux.
- Demande que soit étudiée une convention donnant-donnant avec la SNCF pour responsabiliser l'entreprise sur ses engagements au service des usagers et de la Région Centre – Val de Loire.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil :

- **entre 22 mars et 5 avril 2018** : 6 ventes ou renouvellements de concession
- **le 29 mars 2018** : convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, de locaux situés salle des fêtes Bernard Palissy à Gien, avec l'association culturelle et artistique.

Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés par le M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Tableau récapitulatif des marchés signés par le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 221 000 € H.T et les marchés de travaux jusqu'à 5 548 000 € H.T.

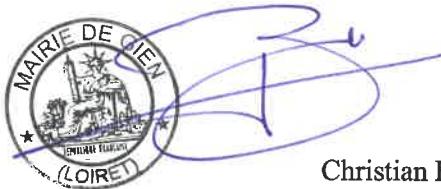
Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Date de signature	MONTANT H.T.
Surveillance de la qualité de l'air intérieur	INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR – I.T.G.A.	06/04/2018	Mini : 17 500 € Maxi : 61 000 €

Pas de question diverse.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Fait à Gien, le 13 avril 2018.

Certifié affiché le : *17/04/18*



Christian BOULEAU
Maire de Gien,
Conseiller régional, Centre-Val de Loire,
Président de la Communauté des Communes Giennoises